XIIIe ANNÉE — N° 5017 MARDI 25 MARS 1902

ROUBAIX

LILLE, 16, rue d'Angleterre — Grande-Rue, 84, ROUBAIX

CONDITIONS :

Pour la Belg. Un An . . . . . 20 francs.
Six Mois . . . . . 10 —
Trois Mois . . . . . 5 —
Départements sans limitrophes et Etranger, Port en sus

PUBLICITÉ :

Annonces . . . . . la ligne. 0,50
Réclames 0,75
Faits-divers 1,50
Judiciaire 0,25

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

M. Gauthier de Clagny défend une disposition disant que, sauf en cas de candidatures multiples, un préfet ne peut refuser le récépissé définitif de déclaration à un candidat.

Après quelques observations de **MM. Vivian et Bos**, **M. Leygues** combat l'amendement.

Le scrutin donne lieu à pointage.

A la reprise le Président annonce que l'amendement est adopté par 322 contre 198.

M. Vaillant présente une addition tendant à exclure les membres des familles ayant régné en France et les condamnés pour attentat contre le régime républicain.

M. Allemane dépose une addition visant spécialement les condamnés de la Haute-Cour.

MM. Méry, Giron, Renou, Vaillant prennent tour à tour la parole pour ou contre les additions.

M. Ribot monte à la tribune (vif mouvement d'attention). L'orateur combat les deux additions. Il demande ce que l'on attend de la Chambre.

Si on veut faire une loi qui se tienne, il faut faire une loi générale. Comment on empêcherait certains citoyens d'être élus et un homme, qui aurait trahi la France, pourrait faire partie du Parlement (L'allusion est comprise et soulignée par les applaudissements d'une grande partie de la Chambre).

L'orateur est prêt à voter une loi générale mais toutes les distinctions qu'on veut établir, c'est de la politique, ce n'est pas de la loi.

Encore faudrait-il que la Commission apporte un texte. Que va-t-on faire? une manifestation et rien qu'une manifestation.

Le rapporteur, piqué au vif, dit que c'est de la faute à M. Gauthier de Clagny, qui a fait adopter par la Chambre une disposition dont la commission ne voulait pas.

Le ministère imitate que c'est la faute de M. Ribot, qui n'a pas appuyé le gouvernement lorsque celui-ci a combattu l'amendement Gauthier.

M. Ribot rentre les choses au point. Le ministre a émis une théorie singulière sur le droit d'appréciation du préfet en ce qui concerne les candidatures, l'orateur ne pouvait s'associer à cette doctrine et c'est pourquoi l'orateur a voté l'amendement Gauthier.

Quant aux distinctions à établir entre les candidatures au point de vue de leur recevabilité, on ne peut les improviser et M. Ribot, pour tirer d'embarras le Gouvernement, propose le renvoi à la commission.

MM. Klotz rapporteur, et **Ch. Bos** combattent le renvoi à la Commission.

Au milieu du bruit, le renvoi est adopté par 288 voix contre 224.

Le renvoi de la discussion à demain est décidé par 320 voix contre 221.

M. Chenavez, appuyé par **M. Sallais**, obtient que, faute d'avoir pu jeudi dernier de la séance d'un jour, mardi, de la discussion du rapport sur les places fortes du littoral.

Apparaissent d'ailleurs toute une série de demandes semblables, mais comme il est tard la Chambre décide de régler ces questions dans la prochaine séance.

La séance est levée à 7 h. 30 ; séance aujourd'hui à 2 heures

LE SÉNAT

M. Delorme demande le rétablissement du crédit pour fourniture aux soldats du vin, de cidre et de la bière.

Le Ministre et le Rapporteur invoquent la nécessité de faire des économies pour combattre l'amendement qui est repoussé.

M. Loubet en Russie

La discussion est interrompue pour permettre à **M. Delmas** de déposer le projet de crédit de 500.000 fr. pour le voyage de M. Loubet en Russie.

La lecture de l'exposé des motifs est soulignée par des applaudissements ; l'urgence et la discussion immédiate sont votées et à l'unanimité de 320 votants le crédit est adopté.

Le budget

Après une suspension de séance, on revient au budget de la guerre et le Sénat adopte de nombreux chapitres.

Malgré les efforts du ministre, le Sénat adopte les conclusions réduisant de 700.000 francs le crédit du chapitre 44 (établissements d'artillerie, frais généraux et travaux.

La suite de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui mardi, à 9 h. 1/2 du matin.

PETIT CALENDRIER

Mardi 25. — Ste la Vierge. — Adm. : Roubaix (Saint-Union), Quérénaing.
Soleil : lever 6 h. 55, coucher 6 h. 17. — Lune : lever : 3 h. 09 s., coucher 3 h. 19 s.
Mercredi 26. — Ste de Porto. — Adm. : Alby, Leuvrignies.
Soleil : lever 6 h. 54, coucher 6 h. 18. — Lune : lever 6 h. 22 s., coucher 3 h. 40 s.

ROUBAIX

Les annonces et réclames non reçues 84, Grande-Rue

Propos d'un Roubaisien

Aurons-nous la grève des employés de tramways pour le jour de Pâques?

Telle est la question d'actualité qui se pose.

Autant tout le monde donnait tort à la Compagnie de n'avoir pas tenu ses engagements envers ses employés, sous de mauvais prétextes, autant tout le monde aussi trouve que les employés ont eu tort de décréter la grève, avant de connaître le résultat de leurs démarches et avant de connaître le résultat du conseil d'administration qui se réunit le 1er avril prochain.

Il aurait été plus sage, il nous semble, d'attendre cette date, avant de prendre une résolution aussi fâcheuse que celle d'une grève.

Il n'y a rien de bon à gagner ni pour la compagnie, ni pour ses actionnaires, ni pour les employés, dans une aventure de ce genre.

D'autre part, on dit couramment que la Compagnie n'est pas fâchée de voir naître cet incident.

Il y a deux ans que la prorogation de la convention des tramways est votée par le Conseil municipal, on se rappelle dans quelle condition et après quelle énergique intervention de M. Eugène Motte et de ses amis, pour sauvegarder les intérêts de la Ville.

Et cette convention nouvelle attend toujours l'approbation des pouvoirs publics.

Cette menace de grève ne peut que faire hâter la solution de cette question pendante.

Espérons que, d'ici demain, les parties en cause sauront concilier les intérêts de chacun pour éviter une grève des employés de tramway aux fêtes de Pâques.

LE HUTIN.

Un vol de 7.800 francs

Pendant la nuit de dimanche à lundi, M. Jules Bayart, 68 ans, demeurant Grande-Rue, 352, rentrait chez lui, vers 2 h 1/2 du matin. Comme il éprouvait de la difficulté pour ouvrir sa porte, deux passants complaisants, très complaisants même, lui prirent le trousseau de clés, avec son consentement du reste ; mais une fois la porte ouverte, ils partirent avec les clés.

M. Bayart pousse sa porte simplement sur lui. Une heure après, en allant dans son salon, il constata avec surprise que tout était bouleversé et que, dans son secrétaire fracturé, une somme de 7.800 fr. en or avait disparu du tiroir.

L'enquête ouverte, lundi matin, par M. Grimaldi sur ce vol, a permis de recueillir les nouvelles indications suivantes :

D'après les voisins, M. Bayart qui ne peut donner aucun renseignement précis, est rentré vers 1 h. 1/2 du matin. Devant sa porte, il aurait engagé conversation avec des passants et quelques minutes après on entendit la porte se claquer bruyamment. Le plaignant qui se trouvait alors sur la rue, criait « au voleur ! capon ! »

M. Bayart dut sonner lui-même et sa bonne, la veuve Sophie Cocheteux, 69 ans, descendit lui ouvrir. A ce moment, on ne constate rien d'anormal. Ce ne fut que plus tard que M. Bayart qui n'était pas encore couché réveilla une seconde fois sa servante pour lui faire constater le vol dont il venait de s'apercevoir.

Elle courut à la porte qui était ouverte. En plus des 7.800 francs enlevés, on a constaté la disparition d'un bague en or, de deux broches en doublé et de trois pipes d'une valeur totale de 20 fr.

L'enquête continue sur ce vol audacieux.

Les funérailles de M. Edouard Tettelin, administrateur du bureau de bienfaisance, ont eu lieu lundi, à 10 heures, en l'église Saint-Martin.

Le levé du corps a été fait au domicile du défunt, rue du Curoir, par M. le chanoine Gerlaux, doyen de la paroisse.

Une couronne avait été offerte par le Cercle de l'« Industrie » dont le défunt faisait partie.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Cyrille Cagnat, vice-président de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance; Ferrant, membre du Cercle de l'Industrie; Paul Grimonprez et Adolphe Florin, amis du défunt.

Derrière le cercueil marchaient MM. Victor Carteau et Maurice Lepers, administrateurs; Nedonzel, secrétaire, et Damez, receveur, du Bureau de bienfaisance et le corps médical.

Le deuil était conduit par les fils du défunt.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Bénistant, vicaire à Saint-Martin.

Après la messe, l'inhumation a été faite au cimetière.

Parmi l'assistance, nous avons remarqué la présence de MM. Edouard Roussel, conseiller général; Ach. Bousseau, Noyelle, P. Despature, conseillers municipaux; Delporte-Bayart, vice-président de la Commission administrative des Hospices; Florent Carissimo, président du Tribunal de commerce.

Mission à Saint-Jean-Baptiste, par les R. P. Redemptoristes. — *Dernière semaine.* — Voyant que les hommes et les jeunes gens deviennent de plus en plus nombreux aux instructions du soir, les Missionnaires ont annoncé hier, aux vêpres, que la moitié de l'église ou moins leur serait désormais exclusivement réservée. A voir leur toute si respectueuse, l'entrain qu'ils mettent à chanter les cantiques les plus populaires et leur attention soutenue durant les prédications, il est facile de voir qu'ils y viennent pour s'instruire davantage ou pour se convertir.

Il se produit donc, comme l'on pouvait s'y attendre, un grand mouvement d'ensemble qui produira tout certainement les plus heureux résultats. Cette semaine sera la grande semaine réservée aux confessions; 45 les zélés missionnaires verront leurs efforts couronnés du plus beau succès. C'est dimanche prochain que doit avoir lieu à la messe de six heures la communion générale comprenant tous les hommes et tous les jeunes gens qui ne sont pas libres de leur temps pendant la semaine.

Commissions municipales. — Le mardi 25 mars, à 2 h. 1/2, il sera procédé à la réception des travaux suivants : 1° Constructions d'une crèche rue de Tourcoing ; 2° Etablissement de bains de la rue de Rome, peinture émaillée des cabinets de bains.

— La commission administrative de la caisse des retraites se réunira le mardi 25 mars, à 5 h. 3/4 du soir.

La société de boules Saint-François de Sales qui avait son siège boulevard de Strasbourg, au patronage, est établie maintenant à la « Branche de Roubion », rue Pellart.

Œuvre de la « Bouchée de pain ». — Semaine du 17 au 24 mars 1902. — Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 1.512 ; Enfants, 812 ; total, 1.724.

Abonnement musical. — Choix considérable. — Toutes les nouveautés chez **Marcotte, 8, rue du Mail.**

Les accidents de travail. — Chez MM. Sordel, rue de la Tuilerie, un ouvrier, Jules Dynesen, 36 ans, demeurant rue de Madrid, cour Loridan-Lefebvre, brûlé aux poignets, 15 jours de repos.

— Au broutteur, Gustave Landrieux, 20 ans, demeurant rue d'Espagne, cour Vastenhof, travaillant au peignage de MM. Motte, rue d'Avelghem, blessé à la jambe droite, 12 jours de repos.

— Au même établissement, un peigneur, Joseph Ouré, 29 ans, rue de la Vigne, cour Sainte Thérèse, blessé aux mains, 15 jours de repos.

— Un ramasseur de blousses, Amédée Schietgat, 24 ans, demeurant à Saint-Gérain (Belgique), travaillant au peignage de MM. Allart, Grande-Rue, blessé au bras gauche, 8 jours de repos.

— Un ouvrier, Alberic Delaby, 49 ans, demeurant rue des Ogiers, cour Dhalluin, 57, occupé par M. Persoon, tireur de vins, rue de la Lys, blessé à la main gauche, un mois de repos.

Une scène de violence s'est produite entre un tisserand, Constant Wastyn, 40 ans, rue de France, 129, et un autre individu, Henri Vanbrunteghin, qui a été blessé. Wastin a été arrêté. Wastyn est de plus sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Il sera conduit à Lille ce matin.

Abus de confiance. — Un procès-verbal a été dressé à la charge d'un chalinsier, Alfred Desplanque, 20 ans, demeurant rue de l'Hospice, 5, pour détournement d'une somme de 7 à 800 fr. au préjudice de la Société des timbres d'épargne, rue de la Gare, au service de laquelle il était employé à faire les recettes.

Pommade Dépurative contre Dartres, Boutons, etc. — *Voir aux annonces.*

Quand on a trop bu. — Dans l'après-midi de lundi, un rattacheur, Henri Debarre, demeurant rue Ma-Campagne, causait du scandale dans la cour Flamoscourt, menaçant les habitants d'un couteau qu'il tenait ouvert.

Les agents Dehamel et Hamel le poursuivirent et l'arrêtèrent, blotti dans une moule de salle à la ferme Crédut.

Les bicyclettes volées à Lille. — *Deux arrestations à Roubaix.* — Deux bicyclettes louées à Lille, chez M. Chatteleyn, marchand de cycles, boulevard de la Liberté, avaient été retrouvées engagées au Mont-de-Piété. Dans l'après-midi de lundi, rue des Longues-Haies, les agents Duhamel et Minet ont arrêté les deux cyclistes soupçonnés de méfait. Ce sont : Eugène Richet, 20 ans, et Alphonse Catelle, 20 ans, sans domicile fixe.

Qui a perdu sa chemise ? — Un écolier, Jules Debonberville, 12 ans, demeurant boulevard d'Armentières, 80, a trouvé une chemise d'homme qu'il a déposée au bureau de police de la rue Saint-Vincent de Paul.

A qui l'objet ? — Un gamin de 4 ans, dont les parents demeurent rue de la Mackellerie, a trouvé un objet en argent du poids de quarante grammes.

Enterrement du 25 mars. — M. Gustave Mullier, 9 heures, Notre-Dame.

Obit. — Mme Louis Duchange, née Henriette Masure, 10 heures, Saint-Martin.

Etat-civil de Roubaix

Dragées et Boîtes pour **BAPTÊMES**
THOMAS FILS, 5, r. du Pries, pe la Gare, **LILLE**

du 23 mars

Publications. — Jules Vanlaeys, 19 ans, garçon boucher, rue Fourcroy, 35, et Célestine Rasson, 21 ans, ménagère, même rue. — Louis Catteau, 28 ans, peigneur, rue Bayart, 46, et Marie Lebihan, 18 ans, soigneuse, même rue. — Adolphe Ivens, 21 ans, rattacheur, rue de la Paix, cour Deboosère, 2, et Florine Burggraeve, 20 ans, soigneuse, rue de la Paix. — Clément Verstraete, 22 ans, rattacheur rue du Fontenoy, 150, et Elise Vanseveren, 24 ans, soigneuse, même rue.

Victor Bauer, 20 ans, emballeur, rue des Sept-Ponts, 76, et Amélie Dedecker, 22 ans, visiteuse, rue du Trichon, cour Watteau. — Louis Carette, 21 ans, galetteur, rue Alfred-de-Musset, 43, et Corelie Lecouvé, 20 ans, marchande de tissus, même rue, 15. — Georges Sereuille, 22 ans, peintre, rue Archimède, cour St-Renard, 5, et Hélène Delannoy, 21 ans, soigneuse, à Tourcoing. — Louis Hêtes, 24 ans, apprêteur, à Mouscron (Belgique), et Zélie Dersoncourt, 20 ans, soigneuse, rue de France, 22. — Omer Van Steenkiste, 20 ans, mouleur, à Coutrai (Belgique), et Elodie Couche, 22 ans, servante, rue Perrot, 27.

Félix Desroussaux, 28 ans, imprimeur, rue Vauban, 21, et Hortense Dupire, 28 ans, sans profession, rue du Trichon, 80. — Gustave Bayaert, 26 ans, débourreur, à Wattrelos, et Sophie Masseus, 18 ans, soigneuse, quai de Rouen, n° 2. — Julien Meurisse, 26 ans, trieur de laines, boulevard de Strasbourg, 53, et Jeanne Boetteville, 25 ans, dévideuse, rue de la Lys, 42. — Elie Flahaut, 21 ans, magasinier, rue de l'Ouest, 107, et Gabrielle Labrah, 20 ans, chef de bureau, rue de la Makellerie, 159.

Edouard Toulemonde, 21 ans, sans profession, rue de la Fosse-aux-Chênes, 29 et Léonie Gilain, 22 ans, sans profession, rue Colbert, 35. — Gaston Watkin, 24 ans, employé de commerce, rue Nain, 37 et Irma Delferrière, 25 ans, sans profession, place du Trichon, 8. — Pierre Verscheure, 26 ans, tisserand, à Tourcoing, et Célina Ranson, 21 ans, couturière, rue Vallon, 17. — Camille Surquin, 23 ans, magasinier, rue des Fondeurs, 10 et Fidéline Radoux, 23 ans, cabaretière, rue du Collège, 147. — Oscar Mallet, 25 ans, 12e de jacquards, rue de la Potennerie, 11, et Eva Kindt, 23 ans, Usserandé, rue de la Balance, 69.

René Reyns, 61 ans, typographe, boulevard Gambetta, cour Pattyn, 1, et Sophie Bolvost, 55 ans, cabaretière, rue de la Perche. — Frédéric Vraux, 20 ans, tisserand, rue de Mouvaux, cour Louis-Frère, 16, et Julia Lebrun, 20 ans, ans, journalière, rue du Fresnoy, 19. — Gérard Vandeville, 24 ans, employé de Commerce, rue de l'Industrie, 18, et Augustine Dormay, 23 ans, sans profession, au Cateau. — Louis Wicart, sans profession, rue du Fontenoy, 77, et Mélanie Moerman, 20 ans, sans profession à Ypermeuvelle (Belgique).

Eugène Lebel, 25 ans, dessinateur, rue Daubenton, 104, et Marie Provino, 23 ans, sans profession, à Cambrai. — Henri Petillon, 25 ans, valet de chambre, rue Dammartin, 24, et Adélaïde Leclercq, 25 ans, femme de chambre, à Saint-Amand. — Alphonse Cuvelier, 23 ans, ébrancheur, à Tourcoing, et Juliette Mailliez, 20 ans, couturière, boulevard de Metz, cour Masure. — Henri Turpain, 22 ans, cokéfier, à Neuville-sur-l'Escut, et Caroline Fiesner, 25 ans, servante, à Roubaix.

François Pelers, ouvrier serrurier, rue de l'Alouette, 6, et Flore Dumaut, cuisinière, à Kain. — Louis Verniers, 25 ans, fileur, rue de la Balance, 40, et Gorette Blanc, 25 ans, bobineuse, rue Décrème, cour Vanrobaeys, 8. — Alfred Caudde, 24 ans, photographe, rue du Tilleul, 105, et Charlotte Carton, 22 ans, couturière, rue Saint Amand, 40.

du 24 mars 1902

Naissances. — Joseph Vanhaecke, rue des Longues-Haies, 60, cour Dekonninck, 8. — Amélie Houzeau, rue St André, 68. — Paul Lepers, rue Larochefoucault, 19. — Yvonne Valès, rue Blanchemaille. — Reine Blin, rue de Cartigny, 67. — André Scherpereel, rue Pierre-Motte, 31. — Marie Troussen, contour St-Martin, 7. — Irène Terrid, rue Ma Campagne, 9.

Julia Deprature, rue de la Paix, cour Lefebvre, 91. — Suzanne Lesaffre, rue du Hutin, maisons Delannoy-Trachet, 4. — Raymond Focke, rue Bayart, 48. — Edmond Vanvoorde, boulevard de Cambrai. — Albert Vanpeteghem, rue Blanchemaille. — Achille Minnekier, rue du Tilleul, 91. — Cécile Décottignies, boulevard de Cambrai. — Henri Jacqère, boulevard de Cambrai.

Décès. — Raymonde Legras, 8 ans, rue de Rome, cour Parent, 9. — Germaine Acquart, 2 ans, rue Copernic, dernière maison à droite. — Léonie Gheraing, rue Newcommen, 42. — François Mace, 68 ans, rue Blanchemaille. — Auguste Bonnetin, 34 ans, rue Desnais, c. Bayart, 1.

Mariages. — Léon Verheye, 21 ans, chauffeur, rue Bernard, 103, et Léonie Cartigny, 19 ans, doubleuse, quai de Cherbourg, 1. — François Dubus, 23 ans, à Tourcoing, et Jenny, 23 ans, piqueuse, rue Lafayette, 12.

WATTRELOS

Une conférence de M. Eug. Motte

Dimanche après-midi, l'*Union républicaine* de Wattrelos avait organisé une conférence à la salle Destailleur où M. Eug. Motte, député de Roubaix-Wattrelos, a pris la parole.

A 4 h. de l'après-midi, la salle Destailleur était archicomble au point que bon nombre d'électeurs, plus de deux cents, ont dû rester au dehors. On fut obligé alors d'ouvrir les fenêtres pour que ces derniers puissent entendre le conférencier.

L'arrivée de M. Motte

Lorsque M. Motte fait son entrée, il est accueilli par des centaines de poitrines aux cris de : « Vive Eugène Motte ». A ses côtés prennent place sur l'estrade, M. le docteur Leplat, maire de Wattrelos ; Chatteleyn, conseiller général ; Delcroix, ancien conseiller d'arrondissement ; Dervaux, président de l'Union Sociale de Roubaix, et les membres de l'« Union Républicaine » de Wattrelos.

En termes très élogieux M. Leplat présente M. Motte et lui donne la parole.

Discours de M. Eugène Motte

Lorsque les applaudissements qui se font de nouveau entendre ont cessé, M. Motte se lève. Il va, dit-il, jeter aussi fidèlement que possible, un regard sur le passé, depuis le jour où, il y a quatre ans, la confiance de ses électeurs l'a envoyé siéger à la Chambre en place de Jules Guesde. Il rappelle ce qui, sur son initiative, a été fait à Roubaix, notamment la construction d'un deuxième pont du chemin de fer au Laboureur.

M. Motte esquisse ensuite un bref historique des ministères qui se sont succédé au pouvoir depuis quatre années.

Il arrive ensuite au ministère Waldeck-Rousseau, d'essence parlementaire, où siège encore M. Millerand. M. Motte fait la critique des actes de ce ministère.

L'affaire de la Haute-Cour, dit-il, n'a, été qu'une affaire montée avec éclat. La République n'était pas à ce point en danger.

En trois ans, il y a eu 2.269 projets, 526 étaient dus à l'initiative du gouvernement ; 260 seulement ont été adoptés. Sur 1.815 dus à l'initiative parlementaire, 156 seulement ont été solutionnés. Et encore, la plupart, qui étaient d'intérêt local ont été adoptés sans discussion. Les autres dorment encore dans les cartons. Voilà la raison, continue M. Motte, pour laquelle je n'ai pas présenté de projet de loi.

De plus, le vote d'une loi entraîne toujours des dépenses qui augmentent le budget, et je trouve que le devoir d'un député est avant tout de chercher à réduire les impôts de ses concitoyens. L'initiative parlementaire, en effet, dans les projets de loi, arrive infailliblement à causer une perturbation dont vous ressentez la répercussion. Pendant ces vingt dernières années, les dépenses du budget ont été sans cesse en augmentant bien que le chiffre de la population de la France soit resté quasi stationnaire.

Ainsi, en 1874, le budget était de 2.564 millions. Actuellement, il est de 3.489 millions, et il va chaque année en augmentant. Une autre cause de ces augmentations, c'est que les devis présentés à la Chambre, sont toujours dépassés, et enfin, on en arrive au déficit, ce qui nécessite des emprunts.

Dès lors le commerce général périclite et l'on fait moins d'affaires : j'ai le devoir de vous signaler cet état de chose. Cependant, je suis intervenu à la tribune de la Chambre, chaque fois que les intérêts de ma circonscription m'y ont appelé. J'ai réclamé que, par voie internationale, l'on interdise le travail de nuit. Dans les questions de commerce, j'ai demandé que l'on fît retour vers le passé pour étudier à nouveau les moyens de fixer les rapports entre les nations ; je suis intervenu dans le traité de commerce avec l'Italie et les Etats-Unis.

Il en a été de même dans les questions de statistiques de douane ; j'ai aussi défendu une question délicate, celle du marché laitier de la place de Roubaix, appuyé que j'étais par la Chambre de commerce ; dans la question de l'octroi de Roubaix, j'ai maintenu la vérité économique de notre canton. Et aujourd'hui je constate que ceux qui m'ont attaqué le plus violemment reconnaissent leurs erreurs et savent que j'ai eu raison de poser la question sur son véritable terrain.

On m'a annoncé que j'ai toujours comme adversaire le même candidat : Jules Guesde. Eh bien, je ne veux pas changer (Rires). Vous aurez alors à choisir entre un homme d'ordre et un révolutionnaire, un enfant du pays et un homme qui reste à soixante lieues d'ici. Vous ferez votre choix. Je me livre à vous corps et âme comme par le passé ; j'ai travaillé aux intérêts de Roubaix et de Wattrelos. Comme toujours, je travaillerai avec esprit de solidarité et de solidarité. Vous me connaissez ; vous vous prononcerez.

La fin du discours de M. Motte a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements. De frénétiques bravos avaient d'ailleurs, à chaque instant, interrompu l'orateur. Lorsque l'ovation faite à M. Eugène Motte cesse enfin, M. Leplat rappelle les améliorations que M. Motte a apportées à Wattrelos : l'école de la Baillerie, le service postal, etc. Il fait de lui un éloge bien mérité et termine en affirmant qu'il restera le « député inamovible » de Roubaix et de Wattrelos. (Applaudissements. Cris : Vive Eugène Motte !)

L'ordre du jour suivant, lu par M. Omer Laloy, a ensuite été adopté à l'unanimité.

1.200 électeurs wattrelosiens réunis dans la salle Vincent Varasse, ancienne salle Destailleur, après avoir entendu la parole de leur député, M. Eugène Motte, lui renouvellent leur confiance et s'engagent à faire tous leurs efforts pour assurer sa réélection à une forte majorité aux prochaines élections législatives.

Un chaleureux vivat est chanté à M. Motte et l'on se sépare au chant de la *Marseillaise* et au milieu d'un grand enthousiasme.

TOUFFLERS — **Accident de travail.** — Un teinturier, Hubert Delmarquette, 47 ans, demeurant à Toufflers, travaillant chez MM. Motte et Bourgeois, rue du Moulin, à Roubaix, blessé à la cuisse droite, 3 jours de repos.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Neuvième Circonscription de Lille

RECTIFICATION

Une erreur involontaire s'est glissée, hier, dans notre compte-rendu du Congrès de Comines. Elle porte sur le nombre de suffrages obtenu par chacun des candidats.

En réalité, M. Grousseau a obtenu 60 voix, M. Alix Ghestem 29 voix et M. Laurent 28 voix.

Voici maintenant un aperçu des discours prononcés par MM. Grousseau, Laurent et Ghestem, le plus âgé parlant le premier.

Discours de M. Grousseau

Il n'y a ici, dit l'honorable candidat, que de simples concurrents qui ont les mêmes désirs, qui poursuivent un but commun : celui de renverser un ministère, que je nie le droit d'appeler un ministère de ruines morales et matérielles. Il ne peut y avoir d'animosité entre les candidats, et si je me suis par choisi par le Congrès, je me mettrai à la disposition de l'élu pour mener avec lui le combat de la période électorale.

Je ne suis pas un ambitieux à la recherche d'une situation ; je me place sur un terrain plus élevé et n'entre dans la lutte que pour défendre les convictions de toute ma vie.

Ce que je suis, je vous le dirai, n'ayant rien à cacher à personne. On me reproche de m'être présenté à Saint-Malo, en 1898, comme royaliste et comme défenseur des bouilleurs de cru. Je n'ai jamais été royaliste et n'ai poursuivi, à Saint-Malo, qu'un idéal, amener, entre les catholiques de ce pays, qui étaient très divisés, l'entente et la bonne harmonie.

Je me proclame adhérent de l'Union républicaine et j'accepte très loyalement la Constitution qui nous régit. Si dans un Congrès où siégeraient le Sénat et la Chambre des députés, il était un jour question de changer la forme républicaine, je m'y opposerais de toutes mes forces. Je suis un républicain libéral et antiministériel, ce qui est la même chose, mais je suis un sincère républicain.

M. Grousseau montre ensuite que le ministère cherche à supprimer toutes les libertés, puis il envisage la question des intérêts locaux et économiques de la 9e circonscription.

On me reproche, dit-il, de n'être pas du pays et de n'être pas dans les affaires. Depuis 27 ans, j'habite Lille ou les environs, je me suis marié dans le Nord, mes six enfants sont nés dans cette région et j'ai une propriété à Lomme, où je réside actuellement. Je suis donc enfant adoptif de ce pays.

Je ne suis pas dans les affaires, je ne suis ni industriel, ni cultivateur, mais croyez-vous que pour connaître les besoins de l'une ou de l'autre de ces professions, il faille être un professionnel ? Je prétends le droit à la tribune, l'économie politique et puis, comme tel, contribuer à faire des lois utiles et sages ; d'ailleurs, souvent il m'arrive que des députés viennent faire appel à mes conseils et à mes connaissances : ils le font parce qu'ils me reconnaissent une certaine compétence dans les questions vitales de ce pays et je n'ai aucun mérite à m'en prévaloir.

Après avoir examiné les questions qui se posent au point de vue économique, l'orateur se déclare l'adversaire résolu du collectivisme et le défenseur des intérêts du pays et de ceux du Nord en particulier.

M. Grousseau termine ainsi :

Je serai un travailleur acharné pour les grands intérêts du Nord et pour les grandes libertés qui sont la raison d'être de la République ; je me mettrai à votre disposition pleine et entière en venant souvent vous visiter ; je vous donne ma parole d'honneur que je ne faillirai jamais aux promesses que je viens de vous faire et que je consacrerai tout mon dévouement aux intérêts spéciaux de cette circonscription qui rentrent dans le but de ma vie.

Discours de M. Jean Laurent

Tous, vous me connaissez, dit M. Laurent. Je ne suis pas un professionnel de l'éloquence, mais je parlerai clair et vous me comprendrez.

Je ne suis pas non plus un chercheur de circonscriptions électorales ; je n'ai jamais promené mes interrogations à travers le pays avec le seul souci de supputer des chances et de fixer mon choix d'après des calculs d'arithmétique.

Non, un député n'est pas un solliciteur de suffrages quelconques ; il faut un lien entre les électeurs et l'élu, et ce lien là ne se noue pas dans les quelques semaines d'une campagne électorale qu'aucune sympathie n'aurait précédée et qui serait inévitablement suivi d'un lendemain d'indifférence et d'oubli !

Moi, je suis né et j'ai vécu ma vie d'enfant et d'homme au milieu de vous ; mon cœur a pris racine dans votre sol, mes intérêts sont les mêmes que les vôtres ; et c'est à vous — à vous seuls — que je veux demander un mandat de député.

Oui, si je siège un jour au Parlement, ce ne sera jamais que comme député de votre circonscription, de ce cher coin de France que, pendant 40 ans, mon père a représenté dans les assemblées départementales et législatives et où, depuis plus de 20 ans, j'ai toujours mené avec vous le bon combat en homme résolu et discipliné.

Toutes les questions économiques qui intéressent notre région me sont familières. Résolument et avant tout protectionniste, je prendrai en main la cause de l'industrie du lin, du fil et de la toile si largement représentée dans notre circonscription.

Quant à l'agriculture, elle éprouve déjà et pourtant si menacée encore, elle n'aura pas de plus chaud défenseur.

Trouverez-vous beaucoup de candidats qui puissent comme moi, jeter à la face des députés du Midi le cri vengeur de nos industries agricoles sacrifiées ?

J'avais trois distilleries : des lois injustes et néfastes les ont toutes fermées ! Arrière le privilège des bouilleurs de cru ! Arrière le projet Lauraine, ce monstrueux attentat contre les libertés du Nord !

Que dans la France républicaine et libre l'homme du Nord puisse vivre des produits de son travail et ne succombe pas sous des tarifs différentiels qui en avilissent le prix au plus grand profit du Midi : pas de privilèges d'abord, pas de surcharges, l'égalité partout.

Cultivateurs, mes amis, j'ai vu toutes vos souffrances : je veux les alléger, je connais vos droits, vous pouvez compter sur moi pour les défendre.

Enfin, M. Leupent dit qu'il combattra le drapeau rouge, les jacobins et les sectaires.

Discours de M. Alix Ghestem

M. Ghestem n'a point l'intention de faire un discours ; il manie la charrue plus facilement que la parole.

Il a toujours été républicain libéral, partisan dévoué de MM. des Rotours et Danzette et se propose de suivre leur programme en tous points.

Il est au courant des besoins des travailleurs de la terre et se présente parce que beaucoup d'entre eux le lui ont demandé.

Ses convictions et son passé sont connus ; sa seule ambition est de défendre l'agriculture, car lorsque l'agriculture va, tout va !

M. Barrois, qui présidait, a terminé la séance par la proclamation du résultat et en engageant les délégués à assurer de tout leur pouvoir le triomphe du candidat unique de la neuvième circonscription.

SAVON PRINCESSE MAKOKO, Parfum Nouveau

LILLE

Le crime de la rue Notre-Dame

M. Davaine n'a procédé pendant la journée de lundi à aucun interrogatoire.

Le « Berlou » n'est plus au secret depuis hier, mais il est séparé de Bouche.

Ajoutons que des lettres anonymes de menaces sont parvenues à l'adresse de certains témoins.

La police recherche les auteurs, mais il n'est pas probable que ses recherches soient couronnées de succès. On croit à des fumistes.

Grève terminée. — La grève des terrassiers des tramways peut être considérée comme terminée. L'Ingénieur-Directeur a donné satisfaction ; les terrassiers proprement dits gagneront désormais 0,40 l'heure et leurs aides 0,35. Le travail sera vraisemblablement repris aujourd'hui.

Grave accident. — Fernand Gosfal, scieur, demeurant à Loos, rue Thiriez, travaillant à Lille, chez M. Ed. Delforge et Cie, fabricants de billards, a eu le pouce de la main gauche enlevé par une scie mécanique.

Accident. — Lundi après-midi, un sieur C., 42 ans, passant en état d'ivresse sur les fortifications derrière l'Hospice Général, est tombé d'une hauteur de 8 mètres. Dans sa chute, il ne s'est fait aucune contusion apparente.

C... a refusé l'intervention d'un médecin. Il a été conduit en voiture de place à son domicile.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre 4e page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

DUNKERQUE

Le Lancement de l'« Adolphe »

Une erreur téléphonique nous a fait dire hier qu'on avait lancé à Dunkerque le bateau la *Deule* au lieu de l'*Adolphe*.

Plusieurs de nos confrères de Lille rendant compte de cette opération n'ont pas relaté l'incident ci-dessus, que nous avons sommairement annoncé et un correspondant de notre correspondance nous envoie les détails suivants :

Le lancement de l'« Adolphe ». — Eh ! si peut-on employer cette expression ?... Voici l'explication du doute : l'*Adolphe*, beau quatre-mâts, de 3280 tonnes, fraîchement construit aux Chantiers de France, s'est lancé... lui-même ! — Rien n'est plus exact.

La marraine, Mme Adolphe Bordes, devait donner, à 11 h. 112 précises, le traditionnel coup de hachette pour débarrasser le bâtiment de sa dernière entrave.

Or, à 10 h. 1/2, Mme Bordes s'était rendue à bord de son filleul pour en examiner les aménagements qui sont superbes. De nombreuses personnes se trouvaient également sur le pont de pavire encore *captif* sur le plancher des vaches.

Il était exactement 11 heures 03, c'est-à-dire 27 minutes avant le moment solennel de la libération. Les tribunes contenaient déjà quelques invités, lorsqu'on entendit tout à coup un craquement significatif : Une chaîne du *Ber* venait de se rompre. Et, sous les regards aussi ébahis que stupéfaits, l'*Adolphe* glissa majestueusement dans l'onde salée.

Les invités arrivaient toujours, mais trop tard, comme les carabiniers d'Offenbach.

De nombreuses notabilités furent déçues, entre autres le Chef du service de la Marine, le général gouverneur et le sous-préfet, etc.

Chacun se montra d'ailleurs indulgent pour ce polisson d'*Adolphe* s'émancipant ainsi avant l'heure.

Le pauvre était captif depuis si longtemps ; son mouvement d'impatience est parfaitement excusable.

Bien entendu, il n'y eut aucun discours et la bouteille de champagne ne fut pas brisée sur la coque : le garnement avait malicieusement emporté sa marraine !!!

Mme Bordes fut moins heureuse que Miss Roosevelt avec le *Meteor* de S. M. Guillaume II.

On se demande ce qui aurait pu se passer si cette rupture de chaîne s'était produite le matin à marée basse, c'eut été une catastrophe.

Cet incident ne doit pas nous dispenser de souhaiter longue vie à l'*Adolphe*. Puisse-t-il, pendant son existence, toujours témoigner la même ardeur en faisant flotter crânement le pavillon commercial de la France.

L'ABORDAGE DE LA « JOYEUSE »

Des détails complémentaires sont arrivés à Dunkerque sur ce sinistre que nous avons relaté.

Cette goélette fut abordée le 18, à 3 heures du matin par le vapeur-chalutier allemand *Hébé* de Bremerhaven.

L'équipage